



Une association loi 1901 peut-elle participer à une s.e.p ?

Par **melanion**, le **29/10/2010** à **12:28**

Bonjour,
Je monte un projet de pièce de théâtre au sein d'une association loi 1901.
J'ai un coproducteur potentiel : une SARL.
L'Association peut-elle créer une S.E.P (Société en Participation) avec la SARL. L'objet du contrat serait "La création du Spectacle."
Il y aurait un pourcentage reversé à la SARL en fonction des recettes. Pourcentage égal au pourcentage de son investissement sur le projet.
Merci !